

Élargissement de la campagne de vaccination contre le Covid 19

La campagne de vaccination a débuté au niveau national le 4 janvier 2021. Ces vaccinations ont actuellement lieu en Maine-et-Loire dans 3 centres (Angers, Cholet et Saumur) dédiés aux professionnels de santé.

A partir du **18 janvier**, la vaccination est ouverte aux personnes âgées de plus de 75 ans vivant à domicile, ainsi qu'aux personnes qui sont atteintes de maladies particulièrement graves, sur **prescription médicale**. Les centres seront approvisionnés en vaccins **Pfizer/IOntech**.

Le préfet et l'ARS veilleront à ce que le nombre de RDV hebdomadaires soit adapté aux approvisionnements disponibles.

Mode d'emploi de la prise de rendez-vous.

Les centres de vaccination ne sont pas en accès libre. Pour prendre rendez-vous, il convient de privilégier en priorité la réservation sur internet avec la plateforme Doctolib.

Si vous n'avez pas accès à internet, faites-vous aider par vos proches ou adressez-vous à une des plateformes téléphoniques à votre disposition. Des opérateurs vous accompagneront dans votre démarche d'inscription en ligne au numéro suivant :

du lundi au vendredi à partir du 18 janvier (6 jours sur 7) de 9h à 17h au **02 41 83 12 88**
Espace Jean Rostand, 330 rue Emmanuel Clairefond.

Pour les personnes pouvant rencontrer des difficultés :

Adressez-vous aux Maisons Départementales des Solidarités, en appelant le **02 41 53 02 30**
(MDS du Grand Saumurois, 25 bis rue Seigneur 49 402 Saumur)

L'AFM (Association Française contre les Myopathies)

Une association caritative déterminée à vaincre la maladie

Cette année encore les Bellevinois et Bellevinoises ont répondu présents au Téléthon. La somme de 1 176 € a été récoltée et versée à l'association. Des dons en nature d'une valeur de 900€, ont contribué aux lots de la tombola, organisé par le CCAS de la commune.



Merci à tous les donateurs, merci aux commerçants, merci aux viticulteurs, merci aux artisans et tous ceux qui se sont associés à cet élan de solidarité

*Le Gulf Stream, la Cave Robert et Marcel, Ackerman, le Domaine des Nerleux,
le Domaine de la Guilloterie, le Domaine des Frogères, le Domaine du Bois Mozé,
Julien Fouet, Guillaume Lelay, Fabrice Esnault, Dominique Martin,
l'entreprise Micrauto, les salons de coiffure de Chacé et de Saint Cyr-en-Bourg,
les Butineuses de Champigny, les boulangeries de Chacé et de Saint Cyr-en-Bourg.*

Les gagnants de la tombola

1^{er} lot "bien-être" : MARTIN Nicole
3^{ème} lot "bien-être" : BRIAUD Jean-Claude
5^{ème} lot : MILLASSEAU Geneviève
7^{ème} lot : RICHARD Léa
9^{ème} lot : OUDRY Marie-Noëlle
11^{ème} lot : HARDOUIN Annette
13^{ème} lot : TRIOLLET Alexiane

2^{ème} lot "bien-être" : SERVANT Marcel
4^{ème} lot : BILA Anastasia
6^{ème} lot : LACASSIN Marie
8^{ème} lot : HOLLARD Philippe
10^{ème} lot : BELLANGER Geneviève
12^{ème} lot : GUERRIER Thierry
14^{ème} lot : CESVRE Odile



RESTOS du CŒUR

Pour bénéficier des paniers-repas distribués gratuitement ainsi que des autres actions menées par l'Association des Restos du Cœur, vous devez vous inscrire. Votre demande d'inscription sera examinée par l'antenne locale des Restos du Cœur à laquelle vous vous rendez.

Si l'inscription aux Restos du Cœur peut vous paraître difficile à entreprendre, soyez assuré que vous serez accueilli chaleureusement par les bénévoles qui souhaitent avant tout proposer leur aide sans aucun jugement de valeur.

L'antenne locale de l'association la plus proche de chez vous : 53 Ter, Rue de Rouen, 49 400 Saumur
02 41 50 32 94

DÉPLACEMENT SOLIDAIRE






Le déplacement solidaire est basé sur le bénévolat et permet aux personnes isolées de se déplacer pour les rendez-vous importants de la vie courante. Ce service est proposé par le Centre Social et Culturel Roland Charrier de Montreuil Bellay. Renseignements au **02 41 52 38 99**



STATIONNEMENT GÊNANT ou ABUSIF - La commune en action

L'article R 417-10 du Code de la route indique que tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation. Un stationnement sera considéré comme gênant dès qu'il bloque la circulation pour le passage d'un piéton, d'un vélo ou d'une voiture.

Il existe trois types d'infractions pour stationnement gênant :

-  **Le stationnement dangereux** : Un stationnement est considéré comme dangereux dans certaines situations : près d'une intersection, en haut d'une côte, stationné dans des conditions de visibilité insuffisante, à proximité d'un virage, etc.
-  **Le stationnement gênant** : Il s'agit par exemple de stationnements sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons, sur les bandes et pistes cyclables, ainsi qu'en bordure des bandes cyclables, sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de livraison, entre le bord de la chaussée et une ligne continue lorsque la largeur de la voie restant libre entre cette ligne et le véhicule ne permet pas à un autre véhicule de circuler sans franchir ou chevaucher la ligne, etc.
-  **Le stationnement abusif** : Le stationnement abusif est défini par l'article R 417-12 du Code de la route par le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point sur la voie publique ou ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours.

Quelles sont les sanctions applicables ?

Le stationnement abusif et le stationnement gênant sont punis d'une contravention de 2^{ème} classe. L'amende forfaitaire est de 35 €. Si le stationnement gênant ou abusif ne cesse pas par le retour du conducteur, le véhicule sera mis en fourrière. Le stationnement dangereux est quant à lui puni d'une contravention de 4^{ème} classe qui entraîne :

- ⇒ La mise en fourrière du véhicule.
- ⇒ Une amende forfaitaire de 135 €.
- ⇒ Le retrait de trois points du permis de conduire.
- ⇒ La suspension du permis de conduire pendant trois ans.

L'action de la commune

Deux agents sont désormais assermentés et agrémentés en qualité d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) avec pour mission la prévention et le relevé des infractions liées à la circulation, l'arrêt et le stationnement. Ils sont donc habilités à constater tout agissement, à avertir les comportements dangereux et, en cas de récidives, à amender.

ATTENTION aux FRAUDEURS

Des personnes (clientes de GRDF ou pas) reçoivent un SMS de GRDF leur indiquant qu'elles ont été surfacturées et que pour être remboursées, elles n'ont qu'à renseigner un formulaire en cliquant sur un lien qui commence par «[grdf.link](#)».



La cyber sécurité a identifié que ce nom «[grdf.link](#)» avait été créé et qu'il héberge une page de phishing (l'hameçonnage ou phishing est une technique utilisée par des fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels dans le but de perpétrer une usurpation d'identité), par laquelle les cybercriminels récupèrent les informations personnelles, et en particulier les informations sur les cartes de paiement (nom, numéro, date d'expiration et cryptogramme), communiquées par les destinataires du SMS un peu trop naïfs.

Les équipes de la cyber sécurité sont actuellement mobilisées pour bloquer le site utilisé et pour mesurer les impacts.

CHATS en DIVAGATION

La divagation des chats errants, sur votre propriété ou jusque dans votre propre domicile, sont source des désagréments.



Un animal est considéré comme errant ou en état de divagation, dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique. Plus précisément, est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations, ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître, et n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La divagation sur la voie publique est évoquée à l'article R.412- 44 du code de la route (lorsque la nature de la divagation fait encourir un risque d'accident).

- La sanction pénale après constatation par le Maire ou la Gendarmerie est constituée par autant de contraventions de 2^{ème} classe (150 €), qu'il y a d'animaux en divagation.
- Si la divagation a causé des dommages dans les domaines privés, le responsable des animaux doit réparer les dommages (art.1382 du Code civil).
- Vous pouvez faire appel à la commune qui vous proposera gratuitement une cage afin de saisir les chats indésirables sans les blesser. Ensuite, l'animal sera conduit dans un lieu de dépôt désigné par le Maire de la commune (art.L.211-1 du code rural). Le propriétaire devra payer les frais de pension avant de le récupérer.

Un Noël pas comme les autres dans les écoles

Les élèves des écoles du Chat Perché et de Saint Cyr-en-Bourg ont fêté Noël ! Malgré les conditions sanitaires actuelles, les élèves ont pu participer à des ateliers de bricolages de Noël organisés dans chaque classe. Cette année, le thème de la récupération et de la nature était mis à l'honneur. Les élèves de CP/CE1 ont d'ailleurs rapporté beaucoup d'objets et ont pu totalement créer leurs bricolages. Les GS ont manipulé la pâte à sel et créé un joli Père-Noël, mais également une suspension en carton et une carte de Noël. Les TPS/PS/MS ont réalisé un magnifique sapin de Noël en carton et ont confectionné des roses des sables (à l'aide d'une recette imagée). Les CE2 et CM ont personnalisé des suspensions de bois, créés des cartes pour les proches qu'ils ne pourraient pas voir. Les élèves ont pu ainsi récupérer leurs créations le dernier jour de l'école afin de les offrir à leur famille.



La veille des vacances, un goûter a été organisé dans les deux écoles (dans le respect des règles sanitaires). Une brioche pour chaque enfant a été gracieusement offerte par la boulangerie de Saint Cyr-en-Bourg, ainsi qu'un père Noël en chocolat offert par l'association des parents d'élèves. Le Père-Noël a également fait un passage éclair à l'abri des regards des enfants dans les cours de récréation pour y déposer des cadeaux pour chaque classe (avec la collaboration de l'APE). Les élèves ont pu profiter de l'esprit de Noël avec des chants et musiques de Noël et partager la joie de jouer ensemble à des jeux de société.

Nous profitons de cet article pour vous informer que dans l'attente de pouvoir faire des portes ouvertes au mois de février, les directrices restent disponibles pour vous faire découvrir leur école sur rendez-vous, permettant ainsi de pouvoir pré-inscrire votre enfant pour la rentrée scolaire prochaine 2021-2022. N'hésitez pas à contacter les écoles pour tous renseignements.

L'équipe enseignante du Chat Perché et de Saint Cyr-en-Bourg vous souhaite une très bonne année 2021.

Mme GLANDAIS et Mme MONTAUDON

École Le Chat Perché - Brézé ⇒
École de Saint Cyr-en-Bourg ⇒

Mail : ce.0491043t@ac-nantes.fr
Mail : ce.0491053d@ac-nantes.fr

Tel : 02-41-51-62-18
Tel : 02-41-51-61-02

**Le 28 mars 2021
14h-17h
Pont de Chacé
Printemps des Castors**



Activité gratuite

Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur en 2021, des animations organisées par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) vont prochainement avoir lieu dans votre commune : recherche des traces,...

Contact : LPO Anjou / Groupe Saumur **02 41 44 44 22 / 02 41 67 18 18**

Retrouvez l'ensemble du programme Animations & Sorties 2021, disponible en téléchargement sur le lien suivant : <https://fr.calameo.com/read/001865595cbdef0f03b36>

ASSOCIATION CÔTE FIL/CÔTE CADRE - Assemblée Générale du 13 octobre 2020

En préambule, la Présidente a remercié la présence importante des membres de l'association : 29 présents, 10 absents et excusés sur 43 adhérents.

Entre les deux confinements, les activités ont repris deux fois par semaine (le mardi et le vendredi).

Les stages prévus (le boutis, la broderie aux rubans, le cartonnage, les jours d'Angles et de fils resserrés) ont tous été annulés en raison du confinement à la date du 13 mars 2020. Le marché de Noël et le Téléthon 2020 ont été annulés également.

Élection du nouveau bureau : sont élues :

Présidente : Mme RENAUD Catherine

Vice-Présidente : Mme GALLARD Sylvie

Trésorière : Mme HALOPEAI Annie

Secrétaire : Mme POULIN Catherine

Chargées des exposants : Mmes MARCHET Dominique et MAINDRON Angélique

Membres : Mmes BOUMIER Sylvie, MONOT Marie-Christine et LEJEUNE Françoise

Les projets (les dates seront confirmées au fur à mesure)

- Stages cartonnage, jour d'Angles et jour fils resserrés suivant les possibilités.
- 16 mars 2021: Repas
- Mai 2021: Sortie programmée au Musée du Mouchoir de Cholet ou au Musée du Costume à Saint Paul du Bois
- L'exposition d'octobre 2021 est reportée en octobre 2022.



ZONES HUMIDES

Afin d'informer au mieux les exploitants et propriétaires des parcelles qui seront potentiellement concernées par l'inventaire des zones humides, une **réunion d'information** à destination des **agriculteurs** des communes de Courchamps, Antoigné, Épièdes, Montreuil Bellay, Saint Just-sur-Dive et **Bellevigne-Les-Châteaux** aura lieu :

Mercredi 3 février 2021 à 9h00 au Gymnase de Saint Cyr-en-Bourg,

Rue du Clos de l'Hôpital, 49 260 Bellevigne-les-Châteaux

Rémi VERCRUYSSSE, Technicien rivière et biodiversité, Direction de l'Environnement et des Grands Equipements, Service Environnement, Unité Gestion des Milieux Aquatiques et de la Biodiversité

Le Département de Maine-et-Loire promeut l'engagement associatif et les initiatives citoyennes

A ce titre, le Département a engagé un partenariat avec le Centre d'Aide à la Vie Associative de Maine et Loire (CAVA 49), association départementale sociale et solidaire engagée dans l'aide à la vie associative.

Le CAVA 49 intervient sur l'ensemble du département de Maine et Loire en apportant un soutien de proximité à la création des associations et dans leurs diverses phases de développement. L'association propose une expertise reconnue dans le domaine administratif et notamment de la paie et de l'informatisation de la comptabilité.

Dans le contexte actuel, les associations rencontrent de plus en plus de difficultés dans leur fonctionnement, dans leur organisation administrative, dans l'exercice de leur fonction d'employeur, dans la gestion de leurs finances et dans leurs prévisions pour l'avenir. Elles sont pourtant l'un des moteurs de nos communes et contribuent au développement économique et social et à la dynamique de notre territoire dans l'ensemble du département.

Collectivement, nous avons la nécessité d'apporter un réel appui aux associations.

C'est pourquoi, le Conseil Départemental soutient l'action du CAVA 49.

80 rue Larévellière, 49 100 ANGERS

Tél : **02-41-43-57-67** / Fax : **02-41-43-34-56**

contact@cava49.org



Enquête statistique sur l'emploi, le logement et l'activité 2021

En cette période de crise sanitaire, il est particulièrement important de disposer d'indicateurs qui permettent de connaître l'état de notre économie. L'enquête a lieu tout au long de l'année auprès d'un large échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains de ces logements se situent dans les communes historiques de Brézé et Chacé. Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...)

La participation de tous est obligatoire (quelle que soit votre situation). Cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats. Un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés au cours de l'année en 2021, et sera muni d'une carte officielle l'accréditant.





EAUX / SAUMUR VAL de LOIRE / SAUR

Les Contacts Utiles

71, avenue des Maraîchers, Saint Lambert-des-Levées, 49 400 SAUMUR
6, rue du Commerce, Doué-La-Fontaine, 49 700 DOUÉ-en-ANJOU

Accueil clientèle : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi
de 9h00 à 13h00 le samedi (uniquement à Saumur)

Courrier : SAUR - TSA 50522, 92 894 NANTERRE cedex 9

Contact téléphonique : de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 13h00 le samedi au **02 41 40 15 18**

Dépannage : 24h/24 - 7j/7 au **02 44 71 05 58**

Site : www.eauxsaumurvaldeloire.fr

Appli : **SAUR&MOI**

Des flyers sont à votre disposition dans les trois Mairies annexes.

Faire carrière en gendarmerie plus de 10 000 postes à pourvoir



Différents choix selon le niveau d'études : carrière opérationnelle, carrière technique et administrative, évolution de carrière, multitude de spécialités partout en France.

*Le CIR (Centre d'Information et de Recrutement) est disponible
pour répondre à vos questions.*

*Angers, Cholet, Laval, Nantes, Saint Nazaire, Le Mans, La Roche-Sur-Yon
lagendarmerierecrute.fr*

NOUVEAU sur notre TERRITOIRE

Ostéothérapeute / Atrapuncteur / Massothérapeute

Michaël LEMOINE vous propose
"Vivre sans douleur",
méthode douce, résultats rapides...
Déplacements sur le Maine et Loire,
sur rendez-vous au

06 24 97 55 89

ou osteotherapeute.michael@gmail.com

Perdu

Une pochette Cartaplac bleue, contenant permis de conduire et
carte d'identité.

Une paire de gants noirs et une montre enfant.

*Merci de bien vouloir rapporter ces objets dans l'une des
trois Mairies annexes.*

Trouvé

Des clefs, un porte-monnaie, des lunettes de soleil, une bague,
une chaîne.

*Merci de bien vouloir les réclamer à la
Mairie annexe de Brézé.*

DATES à RETENIR

7 février : Théâtre à Saint Cyr-en-Bourg → **Annulé**

Séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2020

1°) Finances locales

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses en attendant le vote du budget 2021.

2°) Mobilité durable

Depuis le 11 mai 2020, l'employeur a la possibilité de contribuer aux frais de déplacement domicile-travail, pour au moins 100 jours par an, afin d'encourager les mobilités actives (vélo, trottinette,...) et/ou partagées (co-voiturage). Ce forfait de 200 € maximum, est non imposable et ne peut être cumulé avec la prise en charge de 50% d'un abonnement lié au transport (location de vélo, abonnement transports en commun,...).

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un forfait « mobilité durable » pour les agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2021.

Séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2020 (suite)

3°) Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Elles déterminent la stratégie de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pour une durée maximale de 6 ans.

Après présentation du LDG de la collectivité, le Conseil Municipal adopte ce projet.

4°) Soutien à l'activité commerciale

Dans le cadre du dispositif « Pays de Loire Artisanat-Commerce », qui aide financièrement, et sous certaines conditions, les commerçants à améliorer leur outil de travail, le Conseil Municipal approuve la convention passée entre la Région, Agglomération Saumur Val de Loire et Mme LERONDAULT, propriétaire du tabac-presse à Saint Cyr en Bourg. Dans le cadre des travaux d'aménagement du commerce de Mme LERONDAULT, la contribution de l'Agglomération Saumur Val de Loire et de Bellevigne-les-Châteaux, s'élèvera à 5% chacune, soit un montant de 622,00 €.

5°) Convention collective

Le Conseil Municipal approuve la convention de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, relative à la participation financière de la commune pour l'achat de masques liés à la COVID 19. La participation de Bellevigne-les-Châteaux s'élève à 2 306,97 €.

6°) Contrat d'assurance groupe « Risques statutaires »

Ce contrat permet à la collectivité d'être pris en charge financièrement lors d'arrêt maladie, d'accident du travail ou de maladie professionnelle des agents.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à ce contrat d'assurance.

7°) Modification de statut du syndicat des Ifs

Le Conseil Municipal autorise la modification des statuts du Syndicat des Ifs, suite au changement d'adresse du siège.

8°) Décision modificative n°5

Considérant que le budget initial ne permet pas de couvrir dans sa totalité le remboursement de l'emprunt de 95 000 € contracté par la commune historique de Chacé, et afin de conserver l'équilibre budgétaire, il convient de transférer le montant de 1 223,00 € de la ligne « dépenses imprévues » à celle des dépenses de la section d'investissement.

9°) Projet de construction immobilière

Considérant le projet futur de construction d'habitats situé Ruelle des Dards à Saint Cyr-en-Bourg, le Conseil Municipal approuve l'acquisition des terrains au prix de 5 € le m², ou l'échange avec les propriétaires concernés.

Considérant la nécessité de borner ce nouveau quartier de 0,3 hectare, le Conseil Municipal approuve le devis d'INITIO CONSEIL d'un montant de 1 165,32 € TTC pour cette mission.

10°) Aménagement à l'école du Chat Perché de Brézé

Considérant le besoin d'établir une séparation entre le logement communal, aujourd'hui loué, et l'école, le Conseil Municipal accepte le devis de COUANNET PAYSAGE pour la pose d'une clôture d'un montant de 1 274,76 € TTC.

11°) Aménagement « Les Plantes » à Saint Cyr-en-Bourg

Dans le cadre du financement de l'opération d'aménagement « Les Plantes », la société ALTER CITÉS a contracté un emprunt dont la commune historique de Saint Cyr-en-Bourg s'est portée garante. Faisant suite à la crise sanitaire, la société ALTER CITÉS a sollicité un report des échéances bancaires de ses emprunts sur la période du 15 mars au 15 septembre 2020, et demande à la municipalité de réitérer son cautionnement.

Vu le nouveau tableau d'amortissement, le Conseil Municipal renouvelle son engagement.

12°) Rénovation de la salle des Fêtes de Brézé

Suite au diagnostic du Bureau d'Étude Charpente Bois (BECD), demandé par le bureau de contrôle SOCOTEC, il s'avère que la charpente existante ne peut recevoir de charges supplémentaires. Afin de pallier au sous dimensionnement des poutres porteuses, le BECD, en concertation avec le cabinet d'architecture ET DEMAIN, préconise la réalisation d'une structure indépendante de la charpente.

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise MILLET pour un montant de 27 086,40 € TTC, pour la pose de cette structure.

Séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2020 (suite)

13°) École de Saint Cyr-en-Bourg (ancienne école maternelle)

Dans le cadre du projet de réhabilitation d'une partie de l'école, en accueil de loisirs, il est indispensable de réaliser un relevé topographique sur l'ensemble du groupe scolaire et sur le terrain de tennis attenant.

Le Conseil Municipal valide le devis d'INITIO CONSEIL d'un montant de 1 056,00 € TTC pour cette mission.

14°) Installation et maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau

La SAUR va organiser le changement des 38 201 compteurs d'eau du territoire saumurois sur 2 ans.

La télérelève permettra de relever à distance les index des compteurs d'eau.

Le Conseil Municipal approuve la convention établie par la SAUR et l'Agglomération Saumur Val de Loire, pour l'installation et la maintenance de ce système sur la commune.

15°) Mise à disposition d'un local

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Grand Saumurois et la SISA ont fait la demande de la mise à disposition d'un local afin d'effectuer leurs missions (favoriser l'accès aux soins, organiser le parcours pluri professionnels et développer les actions territoriales de prévention).

Le Conseil Municipal accède à leur demande en mettant à disposition gratuitement l'ancienne salle du Conseil Municipal au Château de Chacé. Il sera demandé respectivement 500 € et 100 € pour couvrir les charges de chauffage et d'électricité.

16°) Maison de Santé Pluridisciplinaire

Considérant le projet de construction et que les 3 équipes architecturales invitées à concourir ont besoin d'une étude géotechnique du site, le Conseil Municipal valide le devis de SAS GEOTECHNIQUE pour un montant de 2 256,00 € TTC.

17°) SIEML

Le SIEML propose aux collectivités des services en matière de développement des réseaux de gaz et d'éclairage public, et des conseils et des aides pour accroître l'efficacité énergétique du patrimoine. En 2020, le SIEML a renforcé ses missions par le service « Expertise Bâtiments et Chaleur Renouvelable ».

Le Conseil Municipal valide la convention d'adhésion à la mission de conseil en énergie du SIEML, et cotisera à hauteur de 0,50 €/habitants sur 3 ans soit 1 800,50 € annuellement.

18°) Acquisition de terrains

Le Conseil Municipal donne son accord pour acquérir un ensemble de parcelles à Chacé, d'une superficie totale de 93,63 ares, pour un montant de 10 650,30 €.

Considérant la nécessité d'acquérir des terrains Chemin des Peupleraies à Chacé, afin de mener à bien le projet de la société «Âge et Vie Habitat », le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'une parcelle de 362 m², pour un montant de 1 810,00 €.

19°) Perte de créances irrécouvrables

Suite à une procédure judiciaire, la collectivité est invitée à renoncer à une créance de solde de loyer impayé depuis plusieurs années d'un montant de 14 091,31 €.

Séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2021

1°) Adoption des attributions de compensation définitives 2020 et provisoires 2021

Considérant les compétences rétrocédées aux communes, transférées à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le Conseil Municipal approuve les attributions de compensations définitives 2020 et provisoires 2021 d'un montant de 749 752,40 €.

2°) Décision modificative n°1

Considérant que le budget initial ne prévoyait pas de budget au chapitre 23, relatif aux études préalables à l'opération « Chemin des Peupleraies », le Conseil Municipal approuve la décision modificative pour 48 000 €.

Séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2021 (suite)

3°) Modification du tableau des emplois

Considérant le départ en retraite d'un agent au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des emplois.

4°) Raccordement du panneau d'information de Chacé

Le Conseil Municipal décide de verser au SIEMML une participation de 75%, soit 2 975,33 HT, pour le branchement du panneau d'information de Chacé à l'éclairage public.

5°) Convention - Gestion des eaux pluviales

Le Conseil Municipal approuve la convention de transition passée avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, pour la période 2021-2025, pour la compétence « eaux pluviales ».

6°) Enquête publique

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la Carrière au lieu-dit « Les Échaudières » à Souzay Champigny, pour 30 ans, par la Société D et L ENROMAT, sous réserve que l'exploitant prenne en compte les mesures d'évitement, de réduction et de compensation afin de préserver la faune et la flore, ainsi que l'intégrité paysagère.

7°) École maternelle de Saint Cyr-en-Bourg

Suite à l'audit énergétique réalisé par le bureau d'études BatiMgie, et au regard des postes déperditifs, le Conseil Municipal choisit le scénario incluant l'isolation du plancher en vide sanitaire et le calorifugeage des réseaux, le remplacement de la chaudière et la réfection du réseau de chaufferie, l'isolation des murs intérieurement, l'abaissement et l'isolation des plafonds, le remplacement des ouvrants, la mise en place d'une VMC et l'optimisation de l'éclairage. Le coût de ces travaux est estimé à 416 216 €.

Ayant approuvé le projet de réhabilitation de l'école maternelle de Saint Cyr-en-Bourg en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), le Conseil Municipal va solliciter des subventions auprès de l'État (DETR et DSIL), de la Région, du SIEMML et de la CAF, afin de mener ce projet dans de bonnes conditions.

8°) Semaines multisports

Le Conseil Municipal approuve les tarifs 2021 proposés aux enfants pour les semaines multisports, soit par semaine : 13 € pour un quotient familial de 0 à 600, 14 € pour un quotient familial de 601 à 1000, 15 € pour un quotient familial supérieur à 1000.

A cette occasion, le Conseil Municipal a signé une nouvelle convention pour l'année 2021 pour la mise à disposition d'animateurs du Groupement d'Employeurs Profession Sport & Loisirs 49 pour les activités des semaines multisports.

9°) Convention avec l'armée

Le Conseil Municipal approuve le principe de parrainage avec un escadron du 2^{ème} régiment des Dragons de Fontevraud et en valide la convention.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée page 22 du bulletin (article : nos écoles)
Il faut lire école Saint Vincent, Brézé : **02 41 40 48 70**

**Prochain Conseil Municipal le
15 février 2021 à 18 h**

*Envoyer vos articles en format WORD et vos
photos en pièce jointe avant le 12 février 2021 à*

accueil.breze@bellevigne-les-chateaux.fr

Objet « gazette »

Pensez à consulter les panneaux d'informations